

Quand l'activité bancaire n'est plus créatrice de valeur ajoutée – La problématique de l'exclusion des gains de détention dans les comptes nationaux

PHILIPPE STAUFFER*

1. INTRODUCTION

La décennie écoulée a été marquée par le développement hétérogène des différentes branches de l'économie suisse et par le dynamisme particulier des banques. En termes de produit intérieur brut (PIB), l'importance relative des intermédiaires financiers¹ a pratiquement doublé en dix ans, ce qui suscite de nombreuses études sur le comportement de ces agents. Cette contribution s'insère dans ce contexte. Le point de départ de la réflexion est une présentation du cadre conceptuel des comptes nationaux (CN). La rigueur voulue par les comptes nationaux assure un cadre rigoureux et cohérent aux analyses macro-économiques. Dans le même temps, les comptes nationaux s'efforcent d'adapter ce cadre central pour intégrer les principales mutations économiques (importance grandissante des dépenses en logiciels par exemple). Ces adaptations doivent toutefois être coordonnées au niveau international. Or, les problèmes auxquels les pays sont confrontés dépendent de la structure de leurs économies. Avec son centre financier, la Suisse est particulièrement touchée par les changements structurels dans le monde bancaire. Cet article se penche sur l'évolution du métier des banques et illustre les défis que doivent relever les CN pour mesurer de manière adéquate la production des banques. Il présente diverses réflexions globales en cours au niveau international et propose de faire un lien entre ces pistes et la problématique propre aux intermédiaires financiers.

2. LE PROBLEME DE LA FONTIÈRE DE PRODUCTION

2.1 Définition de la production

En termes généraux, la production peut être décrite comme une activité dans laquelle une unité institutionnelle² combine des ressources (main d'œuvre, capital, biens et servi-

* Office fédéral de la statistique.

1. Dans le cadre de cette présentation, ce terme est un synonyme de „banques“. Les systèmes des comptes nationaux parlent habituellement d'„institutions de crédit“ ou de „sociétés financières“.
2. L'unité institutionnelle est l'unité de référence des CN. Elle est caractérisée par une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et elle doit disposer d'une comptabilité complète.

ces) pour produire des biens ou fournir des services. Les *biens* produits sont des objets physiques sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis. Ils peuvent en principe être stockés et échangés, moyennant des opérations sur le marché. La fourniture des *services*, par contre, est liée directement à leur commercialisation. Elle se caractérise par un changement de l'état des unités qui consomment le service. Le changement peut revêtir des formes diverses. Il peut s'agir par exemple d'un changement de l'état intellectuel des personnes: le producteur fournit alors des services d'éducation, d'information, de conseil ou de loisirs.

Les manuels internationaux³ apportent les précisions suivantes:

- Un processus purement naturel, sans intervention ni contrôle humain, ne constitue pas une production au sens économique. Le système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) donne l'exemple suivant: „l'accroissement incontrôlé des stocks de poissons dans les eaux internationales ne constitue pas une production, au contraire de la pisciculture“ (SCN 1993, paragraphe 6.15).
- La production doit être comprise comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle. Celle-ci est propriétaire des biens produits, ou a droit à être payée, ou rémunérée d'une façon ou d'une autre, pour les services fournis.
- La production exclut les gains et pertes de détention. En effet, un renchérissement des biens en stocks par exemple peut être profitable pour une entreprise, mais il ne correspond pas à une création de valeur au cours de la production (c'est-à-dire de la transformation de l'input de facteurs de production en biens produits).

En outre, l'analyse économique de la production met l'accent sur les activités produisant des sorties pouvant être livrées ou fournies à *d'autres* unités institutionnelles. Le SCN 1993 note par exemple que la „production de services doit se limiter aux activités qui peuvent être exercées par une unité au bénéfice d'une autre. Sinon, il ne pourrait y avoir de développement des activités de services, ni de marché pour les services“ (SCN 1993, paragraphe 6.15). Il peut évidemment arriver qu'une production ne quitte pas le giron de l'unité productrice. Dans ce cas, les CN parlent de „production pour compte propre“. Les manuels internationaux énumèrent de manière précise les cas relevant de la production pour compte propre. Il s'agit:

- des *biens* conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital;
 - des *services de logements* produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement;
3. a) Nations Unies, Fonds monétaire international (FMI), Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Banque mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)*, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington D.C.
 b) Communautés européennes (1996), *Système européen des comptes (SEC 1995)*, Bruxelles/Luxembourg.

- des *services domestiques et personnels* produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré.

2.2 La production des intermédiaires financiers

Pour les CN, l'activité des intermédiaires financiers consiste à mettre en présence une unité disposant de moyens financiers excédentaires et une autre unité à la recherche de fonds. Une condition essentielle est que l'intermédiaire financier assume lui-même le risque. Pour les CN, cette activité d'intermédiation peut être rémunérée de deux manières:

- *rémunération directe*: la production prend la forme de services facturés *explicitement* par la banque. Ce sont par exemple les commissions encaissées pour les opérations de change et les conseils en matière de placements. La production est valorisée sur la base des frais ou commissions effectivement facturés.
- *rémunération indirecte*: les services sont fournis aux clients sans qu'il y ait une facturation explicite. C'est l'activité relevée traditionnellement dans la littérature économique: les intermédiaires financiers payent et font payer des taux d'intérêts différents aux prêteurs et aux emprunteurs. Ces recettes, appelées Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans les CN, sont égales au total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer. La rémunération du service est ainsi conventionnellement mesurée par le différentiel d'intérêt.

Grâce à cette convention, les manuels internationaux de comptabilité nationale pallient l'absence d'un véritable chiffre d'affaire des banques. Sans un tel traitement, la valeur ajoutée du *secteur* est sous-estimée.⁴

3. CHANGEMENTS STRUCTURELS DANS LE MONDE BANCAIRE ET COMPTES NATIONAUX

Ces dernières années, le monde bancaire a vécu de nombreux changements structurels. Ainsi, les banques tendent de plus en plus à facturer explicitement leurs prestations bancaires. La part relative des SIFIM tend donc à diminuer. On passe ainsi d'une facturation implicite à une facturation explicite. De plus, les recettes des intermédiaires financiers

4. Les SIFIM font l'objet de discussions intenses au niveau international. En effet, il est difficile de trouver la contrepartie qui acquiert ces services indirectement facturés. En conséquence, le SEC 1995 renonce à répartir les SIFIM entre les divers secteurs utilisateurs. Au niveau de la nation, les SIFIM ne sont donc pas prises en compte lors du calcul du PIB. Néanmoins, la Communauté européenne procède actuellement à des calculs pour déterminer la méthode de répartition adéquate. Dans cette perspective, le SEC 1995 comprend déjà une annexe modifiant le texte de base en cas de répartition des SIFIM (voir SEC 1995, Annexe 1).

proviennent pour une part grandissante du résultat de leurs opérations de négoce et de leurs autres résultats ordinaires. Le Tableau 1 ci-dessous illustre cette tendance au moyen des chiffres du compte de résultats des banques établies en Suisse.

Tableau 1: Parts relatives des recettes des banques

<i>Parts en % du total des recettes des banques</i>	1990	1995	1999
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services	33 %	33 %	40 %
Résultat net des opérations d'intérêts	46 %	39 %	32 %
Résultat des opérations de négoce	10 %	15 %	18 %
Autres résultats ordinaires	11 %	13 %	10 %

Source: Banque nationale suisse (2000: Tableau 40).

Le *résultat des opérations de négoce* estime les gains et les pertes de cours enregistrés par les intermédiaires financiers suite au négoce de titres. On entend par négoce la prise de positions gérées activement que la banque détient dans le dessein de profiter à court terme des variations de cours du marché.⁵

Les *autres résultats ordinaires* regroupent le résultat des aliénations d'immobilisations financières, le produit des participations et le résultat des immeubles.⁶

L'importance prise par ces divers postes de recettes reflète le développement spectaculaire des marchés financiers et la métamorphose du métier bancaire. Les banques ont souvent mis sur pieds des unités spécialisées pour intervenir sur les marchés en achetant et en vendant des titres. De simple intermédiaire entre unités institutionnelles ayant des capacités et des besoins de financements, les banques se sont transformées en garants de la liquidité des marchés („teneurs de marché“) et en négociants en valeurs mobilières, accompagnant ainsi le passage d'une économie d'endettement vers une économie de marchés financiers.

En principe, cette évolution ne doit pas affecter la valeur ajoutée calculée par les CN. En effet, le résultat des opérations de négoce et le résultat des aliénations d'immobilisations financières représentent des gains et pertes de détention. Or, ces dernières sont exclues du calcul de la valeur de production des CN (voir Chapitre 2 ci-dessus). De plus, les unités spécialisées des banques agissent souvent pour compte propre. Dans ce cas, leur „production“ n'est pas vendue à d'autres unités et une exigence des CN n'est pas satisfaite. Enfin, le critère de la „rémunération“ n'est pas rempli non plus. En effet, le résultat de l'activité de ces unités dépend de l'évolution générale du marché, et on ne peut pas parler de „paiement“ dans un tel contexte.

Les CN utilisent des méthodes de calcul qui évitent que la valeur ajoutée du *secteur* soit affectée par ces éléments. Toutefois, d'autres agrégats sont touchés, en particulier dans les comptes suivants:

5. Commission fédérale des banques (2000: 67).

6. Pour plus de détails sur le contenu de ces sous-positions, voir Commission fédérale des banques (2000: 36).

1. **Compte d'exploitation:** des opérations de négoce couronnées de succès engendrent souvent le versement d'importants bonus. La rémunération versée aux salariés, principale composante du compte d'exploitation, peut ainsi augmenter vigoureusement même sans hausse particulière de la valeur de la production bancaire. Or, il n'est pas possible d'exclure les bonus liés à ce type d'opérations.
2. **Compte de revenu:** les banques rémunèrent de mieux en mieux leur capital social. Leur compte de résultats total⁷ indique, par exemple, que les dividendes versés ont progressé de 134 % entre 1995 et 1999. Cette politique est certainement facilitée par le bon résultat des opérations de négoce.

Au niveau de *l'économie nationale*, la progression de la rémunération des salariés et des dividendes versés engendre, par exemple, une hausse du revenu disponible des ménages et permet à ces derniers d'accroître leur consommation. Il est toutefois vraisemblable que cet impact est marginal sur le niveau national, mais il doit être pris en compte lors d'analyses plus détaillées.

4. DE LA PERTINENCE DES CHIFFRES POUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

La valeur ajoutée des CN constitue le point de départ de nombreuses études. Certains résultats sont parfois difficiles à interpréter dans le cas des intermédiaires financiers. Cette situation peut être illustrée par le cas de la productivité du travail. Cette dernière représente l'efficacité avec laquelle les ressources humaines sont engagées dans le processus de production. Elle peut être définie comme la valeur ajoutée par unité de volume de travail ayant contribué à la production.⁸ Dans le cas des intermédiaires financiers, l'analyse des résultats doit tenir compte de deux éléments:

- Il est difficile de dégager un rapport entre la valeur ajoutée et le volume de travail. En effet, la principale composante de la production, les commissions bancaires, dépend du comportement des marchés boursiers. Ainsi, un marché boursier en forte hausse ou en forte baisse a un impact favorable sur le volume de titres échangés, ce qui se répercute sur le volume des commissions encaissées. Or, l'input de travail n'est pas nécessairement affecté.
- L'exclusion des gains de détention de la frontière de production des CN a pour conséquence qu'une partie de l'input de travail devient „non productive“. En effet, les personnes occupées par les unités bancaires qui gèrent les portefeuilles de titres sont prises en compte dans le volume de travail retenu pour le calcul de la productivité. On doit en tenir compte dans la mesure où leur activité peut s'exercer aussi bien pour la banque que pour des clients. Par contre, une part importante du résultat de

7. Banque nationale suisse (2000).

8. Pour plus de détails, voir Office fédéral de la statistique (2001).

leur activité – les gains de détention lorsque l'activité est exercée pour le compte de la banque – est exclue du calcul de la productivité.

Outre des difficultés d'interprétation liées aux analyses de productivité, l'importance croissante des opérations de négoce pourrait, à terme, affecter le compte de production des CN. En effet, les éléments qui entrent dans la frontière de production pourraient être touchés. Ceci pourrait se produire dans la situation suivante: imaginons le cas d'une banque qui compte deux divisions distinctes, A et B. La fonction principale de A est la collecte de l'épargne des ménages. Ces fonds sont mis à la disposition de B, dont l'activité principale est la gestion des actifs et passifs financiers. B rémunère les fonds de A au taux d'intérêt qui aurait été obtenu par A si les fonds avaient été directement alloués à un tiers ayant un besoin de financement (soit le coût d'opportunité). La production de A est ainsi mesurée par la différence entre les intérêts reçus de B et les intérêts que A verse aux déposants (SIFIM).

La division B, en investissant les fonds collectés, cherche à maximiser la plus-value des titres en pratiquant une gestion active de portefeuille. Son activité doit générer des gains suffisants pour:

- verser l'intérêt à la division A;
- acquitter les commissions à payer lorsqu'elle a recours aux services d'autres intermédiaires financiers;
- rémunérer ses employés;
- et verser un excédent d'exploitation aux organes centraux de la banque.

Or, si l'excédent d'exploitation versé est important, les organes centraux peuvent décider d'offrir des conditions d'intermédiation financière plus avantageuses aux clients et réduire le différentiel d'intérêt. Toutes autres choses restant égales par ailleurs, l'existence d'importants gains de détention a ainsi pour conséquence de *réduire* les SIFIM. La valeur de production enregistrée dans le cadre central des CN diminuerait.

Ces deux exemples montrent que l'interprétation de certains chiffres des CN devient parfois délicate. Les comptables nationaux ont pris conscience de la situation, et divers travaux ont été lancés au niveau international.

5. ESQUISSES DE PISTES

Il n'existe pas, pour l'instant, d'approche spécifique au problème des banques. En effet, la problématique développée ci-dessus touche d'autres branches, telles que les assurances ou les caisses de pension. Il convient donc d'élargir la perspective. A l'heure actuelle, on peut signaler trois grandes pistes pour la réflexion:

1. Les dépenses pour la formation des employés bancaires et celles liées au développement des logiciels spécifiques pourraient être considérées comme des *investissements*

(formation brute de capital fixe).⁹ Ces dépenses seraient ainsi considérées comme des actifs qui sont „utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an“ (SEC 1995, paragraphe 3.102). L'output généré par de tels actifs intégrerait en grande partie la frontière de production des CN, et on cesserait d'avoir un input de travail „non productif“.

Cette piste s'inscrit dans une démarche plus large qui vise à tenir compte de l'émergence d'une société dans laquelle le savoir et le savoir-faire ne sont plus systématiquement incorporés dans des machines ou des processus de production brevetés. Dans une „société de l'information“, les dépenses liées au savoir sont faites en grande partie dans une perspective de moyen terme, le but ultime étant d'accroître les bénéfices futurs. En termes de CN, la discussion porte sur le contenu des „actifs fixes incorporels“. Ces derniers regroupent actuellement:¹⁰

- la prospection minière et pétrolière,
- les logiciels,
- les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales,
- les autres actifs fixes incorporels tels que les informations nouvelles sur lesquelles des droits de propriété peuvent être exercés.

Cette liste pourrait être *élargie* de manière à intégrer les dépenses liées à la recherche et au développement, les marques, l'instruction et la formation interne. Au lieu d'être des dépenses courantes, ces dépenses apparaîtraient dans la formation brute de capital fixe.

2. Une réflexion pourrait être menée sur le contenu précis d'„un processus purement naturel, sans intervention ni contrôle humain“ exclu du champ de la production des CN. En effet, les termes „naturel“, „intervention“ et „contrôle“ ne sont peut-être pas applicables sans autres aux intermédiaires financiers (banques, entreprises d'assurance, fonds de pension, etc.). Lorsqu'une division spécialisée d'une unité institutionnelle change *systématiquement* la structure de ses portefeuilles d'actifs financiers selon les évolutions du marché, elle prend en permanence des décisions qui affectent le résultat final. Les gains de détention ainsi générés sont-ils „purement naturels“? Ce serait peut-être le cas si la plus-value réalisée était identique à l'évolution de l'indice standard de la bourse. Dans un tel cas, la composition du portefeuille de titres de l'unité serait identique à celle de l'indice de la bourse, et l'intermédiaire financier n'aurait rien à faire pour réaliser un gain ou une perte de détention. Dans la pratique, les intermédiaires financiers cherchent précisément à dépasser cette évolution moyenne en restructurant systématiquement leurs portefeuilles. De plus, l'intermé-

9. Actuellement, ces dépenses apparaissent en partie dans les „charges de personnel“ et dans les „autres charges d'exploitation“ du compte de résultats des banques en Suisse. La première position sert de base pour le calcul de la rémunération des salariés des CN et la deuxième entre dans l'estimation de la consommation intermédiaire du secteur des intermédiaires financiers.
10. Pour une définition plus précise du contenu de ces positions, cf. Communautés européennes (1996: 149 s.).

diaire financier porte seul le risque de ses décisions. On pourrait ainsi considérer que le changement de structure des portefeuilles représente une activité qui doit être rémunérée.

Cette piste s'inscrit dans une réflexion qui reste à faire sur la définition des gains et pertes de détention. Le SEC 1995 fait une distinction (paragraphe 6.35 et suivants) entre gains et pertes nominaux, neutres et réels. Un gain neutre est la valeur du gain qui serait réalisée si le prix de l'actif suivait l'évolution du niveau général des prix. Un gain réel est la différence entre le gain nominal et le gain neutre. Il dépend donc des fluctuations de prix de l'actif par rapport à la fluctuation moyenne des autres prix telle que mesurée par l'indice général des prix. Ces définitions pourraient être élargies et précisées en y intégrant la restructuration systématique des portefeuilles opérée par les intermédiaires financiers.

3. Une réflexion pourrait également être menée sur la définition d'un service. Généralement, on suppose l'existence d'un „client“, extérieur à l'unité de production, qui acquiert la prestation. Or, des prestations peuvent intervenir sous des formes diverses. Ainsi les intermédiaires financiers fournissent une prestation en assumant le rôle de „teneurs de marché“: ils garantissent la liquidité des marchés financiers en se portant contrepartie pour de nombreuses opérations. Peut-on parler de „services“ dans un tel cas? Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur la nature des services. Ces derniers sont de plus en plus dématérialisés et cessent d'accompagner une prestation en termes physiques. Ici également, la réflexion en est à ses débuts.

6. CONCLUSION

Nous avons vu que l'interprétation des résultats des intermédiaires financiers devient délicate à cause des changements structurels auxquels ce secteur a été soumis. Une réflexion est nécessaire, mais elle ne doit pas mettre en danger un des atouts majeurs des CN: la rigueur du cadre central. Cette rigueur est le garant de concepts cohérents et de comparaisons internationales de qualité. Dès lors, le véritable défi pour les comptes nationaux est d'élaborer des concepts nouveaux avec les milieux concernés tout en conservant la cohérence propre aux CN. Ainsi, la réflexion dans ce domaine doit tenir compte des contraintes suivantes:

- Chaque changement méthodologique doit être apprécié en fonction de son impact sur les différents agrégats et secteurs des CN. Toute modification requiert donc un examen des *interactions* propres au cadre central des CN.
- Une *coordination* est indispensable au niveau international. En effet, toute „solution nationale“ met en danger la comparaison avec les résultats des autres pays.
- Une réflexion théorique ne sert à rien si elle bute sur des problèmes de *données*. Par conséquent, une collaboration étroite avec les fournisseurs des statistiques de base

est indispensable. Elle suppose toutefois une communication appropriée qui débouche sur une prise de conscience et une participation active des entreprises.

Des premières mesures ont été prises par les CN suisses pour améliorer la situation. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et la Banque nationale suisse (BNS) tenteront de convaincre les pays hébergeant les principaux centres financiers de participer à un groupe de réflexion dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur cette problématique. Ce groupe devrait commencer ses travaux durant le dernier trimestre 2001. De même, ces deux institutions vont collaborer pour sensibiliser les milieux bancaires aux besoins en informations des CN. Dans le cas idéal, la réflexion dans ces domaines se fera en parallèle au niveau micro- et macro-économique ainsi qu'au niveau international. Menées à terme, ces différentes mesures devraient permettre de dresser un portrait plus réaliste de la situation économique et de maintenir la cohérence du cadre central des CN.

REFERENCES

- ANANOU, TH. (1997), *Investissement et capital*, Paris.
- Australian Bureau of Statistics (1996), „The services of Financial Intermediaries or FISIM revisited“. Document présenté à la Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale, 30 avril–3 mai 1996.
- Banque nationale suisse (2000), *Die Banken in der Schweiz, 1999*, Zürich.
- Commission fédérale des banques (2000), *Directives régissant l'établissement des comptes*, Berne.
- Communautés européennes (1996), *Système européen des comptes (SEC 1995)*, Bruxelles/Luxembourg.
- HILL, P. (1997), *Actifs incorporels, brevets et droits d'auteur dans le SCN 1993*, SNA News and Notes.
- HILL, P. (1998), „Interest and Inflation accounting“. Document présenté à la 25^e Conférence de l'International Association for Research on Income and Wealth, Cambridge, août 1998.
- MCCARTHY, P. (2000), „Calcul des gains de détention sur stocks“. Document présenté à la Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale, 26–28 avril 2000, Genève.
- Nations Unies, Fonds monétaire international (FMI), Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Banque mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)*, Bruxelles/Luxembourg/New York/Paris/Washington D.C.
- OBST, C. (1997), *A note on banking output: Recent national accounts developments*, OCDE, Paris.
- Office fédéral de la statistique (1999), „Le calcul de la productivité dans les comptes na-

tionaux – le cas de la Suisse“, Document présenté à la réunion de l'OCDE d'experts en comptabilité nationale, Paris, septembre 1999.

Office fédéral de la statistique (2000), „Variation des stocks et gains de détention: le cas de la Suisse pendant les années 1996–1998“, Document présenté à la Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale, 26–28 avril 2000, Genève.

Office fédéral de la statistique (2001), *La productivité du travail en Suisse, 1998*, Neuchâtel.

VAN DE VEN, P. (2000), „Intangibles: Invaluable? Should the asset boundary in the 1993 SNA be extended“, Voorburg, Document présenté à la 26^e Conférence de l'International Association for Research on Income and Wealth, Cracovie, septembre 2000.

WRIGHT, C. B. (2000) *Recording the earnings from FX and securities dealing in the balance of payments and the national accounts*, Londres.

RESUME

En termes de PIB, l'importance des intermédiaires financiers a pratiquement doublé durant les années 1990 en Suisse. Les mutations récentes dans ce secteur débouchent pourtant sur une situation singulière lorsqu'on utilise les outils macro-économiques des comptes nationaux (CN): une part croissante des activités bancaires ne génère pas de valeur ajoutée. En effet, les banques sont très actives dans les opérations de négoce. Or, celles-ci engendrent d'importants gains de détention, exclus par définition du cadre central des CN. Cette évolution rend parfois difficile l'analyse des résultats sectoriels. Ce document présente le cadre central des CN et l'évolution du métier bancaire. Il fait le point de la situation sur les amorces de solution qui seront examinées au niveau international suite à une initiative des CN suisses.

SUMMARY

During the 1990's the importance of financial intermediaries in terms of GDP has nearly doubled in Switzerland. Recent structural changes have nevertheless a noteworthy consequence: a growing part of bank activities don't generate any value added. This results from the development of transactions on financial assets undertaken on own account by banks. This thriving business gives rise to holding gains, which are per definition excluded from the central framework of national accounts. The analysis of bank results may be complicated by this evolution. This document presents the central framework of national accounts and the trend in banking services. It portrays preliminary work initiated by Swiss national accounts on an international level to improve the situation.

ZUSAMMENFASSUNG

Der Anteil der Finanzinstitute am Schweizer BIP hat sich in den 90er-Jahren beinahe verdoppelt. Die festgestellten Veränderungen in diesem Sektor präsentieren sich bei der makroökonomischen Analyse im Rahmen der Volkswirtschaftlichen Gesamtrechnung (VGR) in einem eigenartigen Licht: ein immer bedeutenderer Teil der Bankaktivitäten erzeugt keine Wertschöpfung. In der Tat sind die Banken sehr aktiv im Wertpapierhandel, der in der Vergangenheit zu signifikanten Umbewertungsgewinnen führte. Diese werden aber definitionsgemäss in der BIP-Berechnung nicht berücksichtigt, was die makroökonomische Untersuchung der Vorgänge dieses Sektors erschwert. Das vorliegende Dokument präsentiert die Rahmenbedingungen der VGR sowie die Entwicklung der Bankdienstleistungen. Im Sinne eines Werkstattberichts zeigt es mögliche Lösungsansätze auf, welche in nächster Zeit – aufgrund einer Initiative der Schweizer VGR – auf internationaler Ebene diskutiert werden.